

E 6613

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 septembre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 septembre 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Lettre rectificative n° 2 au projet de budget général 2012. État des dépenses par section - Section I - Parlement - Section II - Conseil européen et Conseil - Section III - Commission - Section VI - Comité économique et social européen - Section VII - Comité des régions - Section VIII - Médiateur européen



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 septembre 2011 (20.09)
(OR. en)**

14327/11

FIN 642

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour le Secrétaire général de la Commission européenne,
Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur

Date de réception: 19 septembre 2011

Destinataire: Monsieur Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union
européenne

N° doc. Cion: COM(2011) 576 final

Objet: Lettre rectificative n° 2 au projet de budget général 2012
État des dépenses par section - Section I - Parlement - Section II - Conseil
européen et Conseil - Section III - Commission - Section VI - Comité
économique et social européen - Section VII - Comité des régions -
Section VIII - Médiateur européen

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - COM(2011) 576 final.

p.j.: COM(2011) 576 final



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 16.9.2011
COM(2011) 576 final

**LETTRE RECTIFICATIVE N° 2
AU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2012**

ÉTAT DES DÉPENSES PAR SECTION

Section I — Parlement

Section II – Conseil européen et Conseil

Section III - Commission

Section VI - Comité économique et social européen

Section VII — Comité des régions

Section VIII — Médiateur européen

**LETTRE RECTIFICATIVE N° 2
AU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2012**

**ÉTAT DES DÉPENSES PAR SECTION
Section I — Parlement
Section II – Conseil européen et Conseil
Section III - Commission
Section VI - Comité économique et social européen
Section VII — Comité des régions
Section VIII — Médiateur européen**

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes¹, et notamment son article 34,
- le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012, présenté par la Commission le 26 mai 2011²,
- la lettre rectificative n° 1 au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012 présentée par la Commission le 17 juin 2011³,

la Commission européenne présente ci-après à l'autorité budgétaire la lettre rectificative n° 2 au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012, pour les raisons énoncées dans l'exposé des motifs.

¹ JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

² COM(2011) 300.

³ COM(2011) 372.

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 3 |
| 2 | SECTION I — PARLEMENT | 3 |
| 2.1 | <i>ÉVALUATION DES BESOINS</i> | 3 |
| 2.2 | <i>INCIDENCE SUR LE TABLEAU DES EFFECTIFS 2012</i> | 5 |
| 2.3 | <i>INCIDENCE SUR LE PROJET DE BUDGET 2012</i> | 5 |
| 3 | SECTION II — CONSEIL EUROPEEN ET CONSEIL | 5 |
| 3.1 | <i>CADRE</i> | 5 |
| 3.2 | <i>MODIFICATIONS PROPOSEES</i> | 5 |
| 3.3 | <i>INCIDENCE SUR LE PROJET DE BUDGET 2012</i> | 6 |
| 4 | SECTION III — COMMISSION | 6 |
| 4.1 | <i>OBJET ET CADRE</i> | 6 |
| 4.2 | <i>ESTIMATION DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES NECESSAIRES</i> | 7 |
| 4.3 | <i>INCIDENCE SUR LE PROJET DE BUDGET 2012</i> | 10 |
| 5 | SECTION VI – COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN | 11 |
| 5.1 | <i>CADRE</i> | 11 |
| 5.2 | <i>BESOINS PREVISIONNELS EN CREDITS ET EN RESSOURCES HUMAINES</i> | 12 |
| 5.3 | <i>INCIDENCE SUR LE PROJET DE BUDGET 2012</i> | 12 |
| 6 | SECTION VII — COMITE DES REGIONS | 12 |
| 6.1 | <i>INTRODUCTION</i> | 12 |
| 6.2 | <i>BESOINS PREVISIONNELS EN CREDITS ET EN RESSOURCES HUMAINES</i> | 13 |
| 6.3 | <i>INCIDENCE SUR LE PROJET DE BUDGET 2012</i> | 15 |
| 7 | SECTION VIII — MEDIATEUR EUROPEEN | 15 |
| 7.1 | <i>CADRE</i> | 15 |
| 7.2 | <i>INCIDENCE SUR LE PROJET DE BUDGET 2012</i> | 16 |
| 8 | CONCLUSION | 16 |
| 9 | TABLEAUX SYNOPTIQUES | 17 |
| 9.1 | <i>TABLEAU SYNOPTIQUE PAR INSTITUTION</i> | 17 |
| 9.2 | <i>TABLEAU SYNOPTIQUE PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER</i> | 18 |

ÉTAT DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état des recettes et des dépenses par section sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>). Une version en anglais de ces modifications est jointe à titre indicatif en annexe budgétaire.

1 INTRODUCTION

Les négociations avec la Croatie ont été clôturées le 30 juin 2011. La signature du traité d'adhésion et le référendum croate devraient tous deux avoir lieu au second semestre de 2011 ou au premier semestre de 2012. Le processus de ratification par les parlements de l'ensemble des vingt-sept États membres de l'Union européenne devrait être achevé d'ici à la fin du mois de juin 2013, de manière à permettre l'entrée en vigueur du traité et l'adhésion de la Croatie à l'Union le 1^{er} juillet 2013, ainsi que la Commission l'a proposé.

Comme elle l'avait annoncé dans sa communication au Conseil et au Parlement européen de 2008⁴, la Commission a présenté aux deux branches de l'autorité budgétaire une communication relative à l'enveloppe financière pour les négociations d'adhésion avec la Croatie⁵, y compris des estimations indicatives des dépenses administratives supplémentaires pour toutes les institutions jusqu'en 2013. Le Parlement européen et le Conseil sont les seules institutions à avoir déjà demandé et obtenu des emplois et/ou des crédits supplémentaires liés à cet élargissement dans le budget 2011.

En présentant son projet de budget pour l'exercice 2012⁶, la Commission avait annoncé qu'étant donné que la date des futures adhésions n'était toujours pas connue, son état prévisionnel pour 2012 ne comportait aucune demande de ressources supplémentaires liées à l'élargissement. Par souci de cohérence, elle avait donc invité les autres institutions⁷ à ne pas inclure dans leur état prévisionnel les ressources supplémentaires requises pour l'adhésion de la Croatie, faisant valoir qu'il serait préférable de régler cette question au moyen d'une lettre rectificative après adoption de la décision relative à la date d'adhésion.

En conséquence, sur la base des états prévisionnels révisés reçus des institutions⁸, la Commission soumet la présente lettre rectificative n° 2 au projet de budget 2012 (LR 2/2012) afin d'intégrer l'incidence budgétaire de l'adhésion de la Croatie dans leurs dépenses administratives respectives. La présente lettre rectificative porte sur les besoins les plus urgents auxquels il convient de répondre avant l'adhésion; les besoins restants seront couverts à partir du projet de budget 2013.

Les tableaux des effectifs révisés et les lignes budgétaires concernées figurent dans l'annexe budgétaire jointe. De plus amples informations sont également disponibles dans l'état prévisionnel modifié fourni par chacune des institutions concernées et accompagnant la présente lettre.

2 SECTION I — PARLEMENT

2.1 *Évaluation des besoins*

2.1.1 *Observateurs*

1) Le règlement du Parlement européen (article 11) dispose que:

⁴ COM(2008) 674.

⁵ COM(2009) 595.

⁶ COM(2011) 300 – mai 2011, dans le document de travail, Partie II – Ressources humaines de la Commission – point 2.1.1.

⁷ Lettre du commissaire Janusz Lewandowski à toutes les institutions du 3 février 2011: Ares(2011) 118992.

⁸ La Cour de justice, la Cour des comptes, le Contrôleur européen de la protection des données et le service européen pour l'action extérieure n'ont pas introduit de demande de ressources supplémentaires liées à l'élargissement à la Croatie.

- «Lorsqu'un traité d'adhésion d'un État à l'Union européenne est signé, le Président, après avoir obtenu l'accord de la Conférence des présidents, peut inviter le Parlement de l'État adhérent à désigner parmi ses propres membres un nombre d'**observateurs** égal au nombre des sièges futurs attribués à cet État au sein du Parlement européen.
 - Ces observateurs participent aux travaux du Parlement, dans l'attente de l'entrée en vigueur du traité d'adhésion, et ont le droit de s'exprimer au sein des commissions et des groupes politiques. Ils n'ont pas le droit de voter ni de se présenter à des élections pour des fonctions au sein du Parlement. Leur participation est dénuée d'effet juridique sur les travaux du Parlement.
 - Le traitement qui leur est réservé est assimilé à celui d'un député au Parlement européen en ce qui concerne l'utilisation des facilités du Parlement et **le remboursement des frais exposés dans le cadre de leurs activités d'observateurs.**»
- 2) Étant donné que le traité d'adhésion devrait être signé avant la fin de l'année, il y a lieu de prévoir des ressources budgétaires permettant d'inviter des observateurs à partir de janvier 2012, soit une présence de 12 mois. De même que pour les opérations durant les élargissements EUR 10 et EUR 2, les observateurs obtiendront le remboursement de leurs frais de voyage et de subsistance liés à leur participation aux travaux parlementaires.

Besoins: Poste 1 4 0 6 — Observateurs + 1 200 000 EUR

2.1.2 Effectifs supplémentaires

Emplois du tableau des effectifs

- 3) Les besoins globaux en personnel liés à l'élargissement à la Croatie ont été évalués, comme dans le cas des élargissements EUR 10 et EUR 2, à un total de 124 emplois. 62 emplois ayant déjà été créés dans le budget 2011, **62 emplois supplémentaires doivent encore être créés dans le budget 2012.** Comme ces emplois ne seront véritablement occupés par des fonctionnaires, c'est-à-dire des agents permanents d'origine croate, qu'à partir de l'adhésion effective de la Croatie, prévue pour juillet 2013, aucun crédit supplémentaire n'est demandé pour la ligne budgétaire relative aux rémunérations (poste 1 2 0 0) du budget 2012.

Besoins: Tableau des effectifs 2012: +36 AD5, +26 AST1 (sans crédits)

Crédits pour des agents contractuels

- 4) Comme pour les élargissements précédents, le Parlement a déjà commencé à recruter des agents contractuels (budget 2011), notamment afin de permettre une préparation efficace des secteurs linguistiques et d'assister les observateurs dans leurs travaux. Cette pratique se poursuivra en 2012 et devrait permettre de disposer de 124 agents contractuels d'ici à la fin de 2012, dont 2-3 agents contractuels prévus pour l'antenne de Zagreb (voir la section 2.1.3 ci-après). Les crédits demandés correspondent à 95 équivalents temps plein, puisque plusieurs agents contractuels ne seront recrutés que pour neuf mois.

Besoins: Poste 1 4 0 0 — Autres agents + 2 500 000 EUR

2.1.3 Autres besoins budgétaires

- 5) D'autres besoins budgétaires supplémentaires concernent les secteurs suivants:
- pour couvrir les besoins en matière d'interprétation externe vers le croate, notamment afin de permettre aux observateurs de participer utilement aux travaux parlementaires: 2,5 millions d'EUR;
 - pour couvrir les besoins en matière de traduction externe vers le croate: 1,0 million d'EUR;

- pour permettre l'ouverture d'une antenne en Croatie, tout en attendant l'ouverture d'un bureau d'information: 0,6 million d'EUR.

| | |
|---|-----------------|
| Besoins: Poste 1 4 0 2 — Interprètes de conférence | + 2 520 000 EUR |
| Poste 1 4 2 0 — Prestations externes | + 968 000 EUR |
| Poste 2 0 0 0 — Loyers | + 600 000 EUR |

2.2 Incidence sur le tableau des effectifs 2012

| Groupe de fonctions et grade Emplois permanents | Budget 2011 | PB 2012 | LR 2/2012 | PB 2012 modifié |
|--|-------------|---------|-----------|--------------------|
| AD5 | 382 | 247 | 36 | 283 |
| AST1 | 151 | 138 | 26 | 164 |

2.3 Incidence sur le projet de budget 2012

| Ligne budgétaire | Intitulé | PB 2012 | LR 2/2012 | PB 2012 modifié |
|---------------------|----------------------------------|------------|------------------|--------------------|
| 1 4 0 0 | Autres agents | 33 120 000 | 2 500 000 | 35 620 000 |
| 1 4 0 2 | <i>Interprètes de conférence</i> | 60 480 000 | 2 520 000 | 63 000 000 |
| 1 4 0 6 | Observateurs | p.m. | 1 200 000 | 1 200 000 |
| 1 4 2 0 | Prestations externes | 23 402 000 | 968 000 | 24 370 000 |
| 2 0 0 0 | Loyers | 33 531 999 | 600 000 | 34 131 999 |
| Total | | | 7 788 000 | |

3 SECTION II — CONSEIL EUROPEEN ET CONSEIL

3.1 Cadre

Afin de préparer l'adhésion de la Croatie, il convient de prévoir des ressources dès 2012, notamment pour la langue croate (traducteurs et juristes-linguistes) et la publication de l'acquis communautaire (ci-après «l'acquis») dans cette langue.

Afin de faire face aux besoins inhérents à l'adhésion de la Croatie, le Secrétariat général du Conseil (SGC) propose d'ajouter un montant de 1,4 million d'EUR dans son projet de budget pour 2012.

3.2 Modifications proposées

3.2.1 Aperçu budgétaire

Le montant supplémentaire total de 1,4 million d'EUR se décompose comme suit:

- dépenses liées au personnel contractuel: 0,4 million d'EUR;
- Journal officiel / acquis: 0,6 million d'EUR;
- Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement: 0,4 million d'EUR.

3.2.2 Dépenses de personnel

Le SGC ne propose aucun changement au tableau des effectifs.

Afin de réaliser les traductions nécessaires des traités d'adhésion et de superviser la traduction de l'acquis en langue croate, le SGC propose d'inclure une provision supplémentaire de 0,4 million d'EUR dans son projet de budget. Ce montant couvre le recrutement de 9 agents contractuels, qui seront chargés de la traduction et du contrôle de qualité, ainsi que de 3

secrétaires, à partir du 1^{er} juillet 2012. Le projet de budget pour 2012 comprend déjà un montant de 0,5 million d'EUR (4 juristes-linguistes et 3 secrétaires pour une année complète). Le montant à prévoir en 2012 pour les agents contractuels nécessaires en raison de l'adhésion de la Croatie s'élèverait par conséquent à 0,9 million d'EUR au total.

3.2.3 *Traduction de l'acquis*

L'Office des publications de l'Union européenne a estimé le coût de la traduction de l'acquis en croate à 1,2 million d'EUR, dont 0,9 million d'EUR en 2012 et 0,3 million d'EUR en 2013. Ce coût sera partagé entre le Conseil (61 %), la Commission (34 %) et le Parlement (5 %).

Par conséquent, il est proposé d'inclure un montant de 0,6 million d'EUR dans la lettre rectificative concernant le Conseil.

3.2.4 *Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement*

Un montant total de 0,4 million d'EUR est proposé pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'adhésion.

Ce montant est ventilé comme suit:

- installation de salles de presse, de briefing et de réunion, ainsi que d'un bureau pour la Croatie dans le bâtiment Justus Lipsius du Conseil: 350 000 EUR;
- service de traduction externe pour absorber la charge de travail excessive liée à l'adhésion: 25 000 EUR;
- documentation, monographies et périodiques en langue croate et accès aux bases de données législatives: 25 000 EUR;
- mobilier de bureau: 25 000 EUR.

3.3 *Incidence sur le projet de budget 2012*

| Ligne budgétaire | Intitulé | PB 2012 | LR 2/2012 | PB 2012 modifié |
|-------------------------|---|----------------|------------------|------------------------|
| 1 2 0 0 | Autres agents | 7 352 000 | 400 000 | 7 752 000 |
| 1 2 0 4 | Prestations d'appoint pour le service de traduction | 152 000 | 25 000 | 177 000 |
| 2 0 0 3 | Travaux d'aménagement et d'installation | 7 680 000 | 350 000 | 8 030 000 |
| 2 1 1 | Mobilier | 921 000 | 25 000 | 946 000 |
| 2 2 1 0 | Dépenses de documentation et de la bibliothèque | 488 000 | 25 000 | 513 000 |
| 2 2 1 1 | Journal officiel | 4 626 000 | 550 000 | 5 176 000 |
| Total | | | 1 375 000 | |

4 SECTION III — COMMISSION

4.1 *Objet et cadre*

Par la présente lettre rectificative, la Commission

- demande les crédits supplémentaires qui lui seront nécessaires en 2012 pour préparer d'une manière appropriée et en temps utile l'élargissement prévu à la Croatie;
- motive sa demande de ressources humaines supplémentaires en évaluant les besoins au regard de l'incidence de l'adhésion de la Croatie sur les activités de la Commission, ventilées par grands groupes de domaines politiques et par principaux profils de postes;
- présente le calendrier en vue d'une introduction progressive.

Les besoins exposés par la Commission dans la présente lettre rectificative au projet de budget 2012 se bornent aux seules actions qui seront absolument nécessaires au siège environ 18 mois avant l'adhésion. Les autres dépenses administratives, telles que les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'infrastructure nécessaires au futur bureau de représentation de la Commission à Zagreb, seront prises en compte dans la demande liée au projet de budget 2013.

La Commission a poursuivi un objectif de «croissance zéro» de ses ressources humaines⁹ dans le cadre d'une Union stable à 27. Tout élargissement de l'Union européenne entraînant une augmentation inévitable de la charge de travail, la Commission demande, comme lors des élargissements précédents, de nouvelles ressources [moins de 400 équivalents temps plein (ci-après «ETP») par nouvel État membre].

L'incidence de ce nouvel élargissement sur les activités de la Commission a été évaluée par rapport aux élargissements précédents et dans un souci d'égalité de traitement des États membres.

4.2 Estimation des ressources supplémentaires nécessaires

4.2.1 Vue d'ensemble

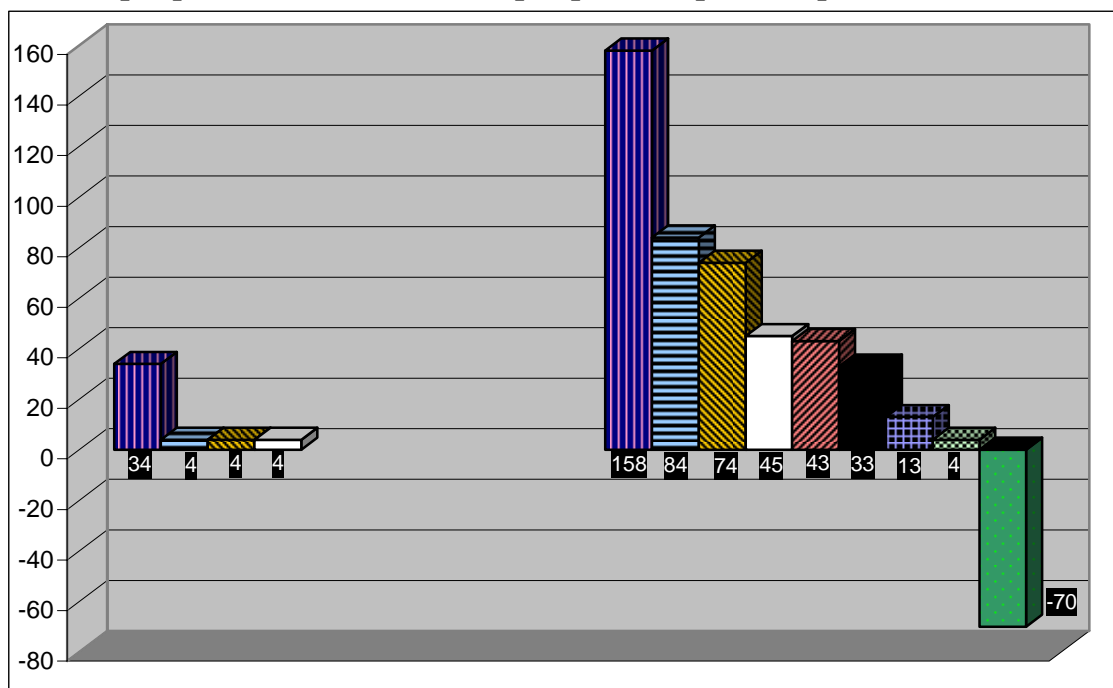
L'adhésion de la Croatie devant prendre effet le 1^{er} juillet 2013, la Commission aura besoin de ressources supplémentaires principalement pour les tâches linguistiques, juridiques et de gestion des programmes. Elle aura à terme besoin d'un renforcement net de quelque **384 équivalents temps plein supplémentaires** pour gérer l'Union élargie, leur intégration progressive devant s'achever d'ici à 2014. Ce chiffre est le résultat net de la différence entre les effectifs nécessaires aux activités supplémentaires à mettre en place progressivement (454 ETP) et les effectifs liés aux activités à abandonner progressivement (70 ETP).

Une fois la vitesse de croisière atteinte, la plupart des ETP consisteront en des emplois à ajouter au tableau des effectifs. Des agents contractuels seront toutefois également nécessaires la ou les premières années, avant d'être transformés en emplois à un stade ultérieur. 46 ETP sont requis avant la date d'adhésion pour répondre essentiellement aux besoins linguistiques (voir le graphique 1 ci-après).










Ces emplois supplémentaires faciliteront également l'intégration des ressortissants croates, ce qui contribuera à assurer un équilibre géographique entre les fonctionnaires de la Commission.

⁹ «Planification et optimisation des ressources humaines de la Commission affectées aux priorités de l'UE», SEC(2007) 530 du 24.4.2007.

Graphique 1 - Variation en ETP par profil de poste (dépenses administratives)



Légende:

-  Services linguistiques
-  Élaboration de la législation, surveillance et contrôle de sa mise en œuvre
-  Élaboration des politiques
-  Gestion des programmes
-  Appui administratif
-  Communication
-  Gestion budgétaire et lutte antifraude
-  Coordination générale
-  Réduction des activités de préadhésion

Sur la base de l'expérience acquise dans le passé, la Commission propose d'échelonner le recrutement de ces 384 ETP sur une période de trois ans, comme suit:

| | |
|--------------|-----------------------------------|
| Budget 2012: | 46 ETP (18 mois avant l'adhésion) |
| Budget 2013: | 125 ETP |
| Budget 2014: | 213 ETP |

Les sections suivantes décrivent les principaux types d'activités et de profils de poste qui sont affectés par l'élargissement.

4.2.2 Vitesse de croisière - Analyse par activité principale

Services linguistiques

Le renforcement relativement important dans ce domaine d'activité (158 ETP pour la traduction, l'interprétation et les publications) est la conséquence directe d'une caractéristique de l'intégration européenne, à savoir le régime linguistique de l'Union, qui est consacré par le traité et le règlement n° 1 de 1958. Cette caractéristique s'inscrit également dans la stratégie Europe 2020 dans les domaines de la citoyenneté et de la justice, et cette augmentation constitue le strict minimum requis pour garantir le multilinguisme et promouvoir la légitimité

de l'Union européenne ainsi que la transparence vis-à-vis des citoyens et l'efficacité de son processus décisionnel.

Élaboration de la législation, surveillance et contrôle de sa mise en œuvre

La législation constitue un autre pilier essentiel du travail de la Commission. Il s'agit d'un domaine d'activité qui embrasse non seulement l'élaboration de la législation proprement dite, mais aussi la surveillance et le contrôle de sa mise en œuvre, qui sont nécessaires pour créer une véritable «communauté de droit». Ce domaine d'activité sera, par ordre d'importance, le deuxième à être affecté par l'élargissement de l'Union à la Croatie. D'après les estimations, il devrait nécessiter 84 ETP supplémentaires. La charge de travail liée à l'élargissement, pour la plupart des étapes du processus législatif, est directement proportionnelle au nombre d'États membres plutôt qu'à leur taille. Cela vaut en particulier lors de la phase de contrôle de la mise en œuvre. Le nombre des parties intéressées et leur diversité influencent également l'élaboration et la sauvegarde de la législation.

La plupart de ces ETP seront affectés aux politiques internes, tandis que quelques ETP seront affectés à l'agriculture et au développement rural ainsi qu'au service juridique de la Commission. En règle générale, l'élaboration de la législation et le contrôle de sa mise en œuvre dans le nouvel État membre sont les deux principaux volets qui requièrent des augmentations de personnel dans le domaine des politiques internes. À partir du jour de l'adhésion, l'acquis sera applicable dans le nouvel État membre et l'ensemble du processus législatif devra être adapté pour associer ce dernier au processus de consultation sur les initiatives stratégiques et les propositions législatives. Ce domaine couvre des aspects aussi divers et complexes que le marché intérieur, l'environnement, la concurrence, la fiscalité et l'union douanière, la santé et la protection des consommateurs.

Élaboration des politiques

L'élaboration des politiques se complexifie naturellement à chaque fois que le nombre d'États membres et de parties prenantes augmente. Les besoins dans ce domaine augmenteront nécessairement, puisqu'il s'agira de faire participer un nouvel État membre à toutes les procédures. Les besoins devraient s'élever à 74 ETP.

Quelque 40 % de ce renforcement iront aux politiques internes, y compris la surveillance des risques économiques et budgétaires et des critères économiques d'adhésion. Il importe tout particulièrement de renforcer la surveillance macroéconomique, budgétaire et structurelle au cours de la phase de préadhésion, et ce conformément à la gouvernance économique de l'Union européenne, afin de s'assurer que la Croatie a bien mis en place les bonnes politiques pour éviter l'apparition de déséquilibres.

30 % seront affectés aux politiques structurelles et de cohésion, et les actions indirectes de recherche seront financées dans les limites des programmes opérationnels concernés.

Le reste servira notamment à la création d'emplois liés au cabinet du nouveau commissaire.

Gestion des programmes

Le besoin de ressources humaines supplémentaires pour la gestion des programmes est estimé à 45 ETP. Bien que la Croatie soit déjà admissible au bénéfice de l'aide de préadhésion, des efforts importants doivent être fournis pour rationaliser les procédures administratives liées à la programmation. Une partie de ces besoins supplémentaires liés au développement des activités de gestion des programmes sera couverte par le redéploiement progressif des ressources actuellement affectées à la gestion et au contrôle des instruments de préadhésion une fois que ces derniers auront été définitivement abandonnés (N.B.: le suivi de la mise en

œuvre allant bien au-delà de la date d'adhésion). D'autres besoins sont liés à la programmation et à la coordination ainsi qu'aux fonctions de contrôle dans le cadre des programmes auxquels le nouvel État membre participera.

La plupart de ces 45 ETP seront affectés aux politiques internes, aux politiques structurelles et de cohésion, à l'agriculture et au programme statistique annuel.

Communication

Les 33 ETP demandés sont destinés à couvrir l'ouverture d'un nouveau bureau de représentation à Zagreb et les tâches de communication spécifiques résultant de l'élargissement à la Croatie.

Services d'appui et coordination

Dans une stratégie d'élargissement globale, les services d'appui et la coordination jouent un rôle décisif et doivent recevoir des effectifs adéquats pour assurer le bon fonctionnement de toutes les activités. Les besoins dans ce domaine sont estimés à 60 ETP, qui seront affectés à la logistique, à l'appui linguistique, à l'intensification du processus de recrutement et au renforcement des capacités en matière de lutte antifraude et d'audit dans une Europe élargie.

Abandon progressif des activités de préadhésion

Les besoins précités s'élèveront en régime de croisière à un total de 454 ETP. Toutefois, 70 ETP seront couverts à terme par le redéploiement de ressources humaines actuellement affectées à la préparation de l'adhésion et à la gestion des instruments de préadhésion au siège et à la délégation de Zagreb, une fois que ces activités et toutes les facilités transitoires auront été supprimées.

4.3 Incidence sur le projet de budget 2012

Avant même la date de l'adhésion, la Commission se doit, comme lors des élargissements précédents, de créer les conditions nécessaires pour que l'adhésion soit effective dès le premier jour. Cela signifie, notamment, que les capacités de traduction et d'interprétation doivent être renforcées pour répondre aux besoins liés à la traduction de l'acquis et à l'ajout d'une langue officielle.

D'après une évaluation stricte, ces besoins s'élèvent à quelque 46 ETP supplémentaires à intégrer progressivement à partir de janvier 2012, soit environ 18 mois avant l'adhésion. Dans la pratique, la demande de la Commission prend la forme d'une demande de crédits pour 42 agents contractuels et 4 nouveaux emplois relevant du tableau des effectifs. Ce renforcement en agents contractuels (qui pourraient être ensuite transformés en emplois du tableau des effectifs, une fois que la Croatie sera devenue un État membre) permettra de déterminer et de sélectionner plus aisément et plus rapidement le personnel requis et, partant, de recruter assez tôt des ressortissants croates. Ces effectifs seront considérés comme une avance sur les nouveaux emplois nécessaires en régime de croisière après l'adhésion.

Sur ces 46 ETP demandés dans la présente lettre rectificative, 34 ETP (75 %) seront affectés aux tâches linguistiques, c'est-à-dire la traduction et l'interprétation. Les 12 ETP restants permettront à la Commission de préparer principalement l'adhésion dans les domaines de l'agriculture, des fonds structurels et des autres grands programmes de dépenses.

L'incidence prévue de ces 46 ETP sur le budget 2012 est estimée, en crédits, à **2,9 millions d'EUR**.

Outre les ressources humaines nécessaires, les crédits totaux relatifs à la production et à la publication de l'acquis en croate devraient se monter à 1,2 million d'EUR, soit 0,3 million d'EUR pour les développements nécessaires de l'infrastructure informatique qui seront engagés en 2012 et 0,9 million d'EUR pour la production de l'acquis à répartir entre 2012 et 2013 selon un ratio 2/3 et 1/3. Le coût total s'élèvera donc à 0,9 million d'EUR en 2012 et à 0,3 million d'EUR en 2013.

Les trois institutions concernées – Parlement, Conseil et Commission – partageront ce coût de la même manière que lors de l'élargissement précédent, à savoir: 61 % pour le Conseil, 34 % pour la Commission (Office des publications) et 5 % pour le Parlement. En ce qui concerne la Commission, le montant à faire figurer dans la présente lettre rectificative s'élève à **0,3 million d'EUR**.

Sur la base de l'expérience acquise lors des élargissements précédents, la Commission a besoin de **384 équivalents temps plein supplémentaires (ETP)** pour gérer l'élargissement de l'Union à la Croatie, **dont 46 ETP qui sont déjà nécessaires en 2012** pour préparer l'adhésion à part entière de la Croatie à partir du 1^{er} juillet 2013. Les autres emplois supplémentaires devront être pourvus progressivement d'ici à 2014.

La Commission demande donc, par la présente, des crédits pour 42 agents contractuels et 4 nouveaux emplois relevant du tableau des effectifs pour 2012, ainsi que 0,3 million d'EUR pour la production et la publication de l'acquis en croate. Les dépenses supplémentaires cumulées, demandées pour 2012, s'élèvent à 3,2 millions d'EUR par rapport au projet de budget 2012.

En conclusion, les crédits supplémentaires totaux demandés par la Commission se montent à **3,2 millions d'EUR** ventilés entre les lignes budgétaires suivantes:

| Ligne budgétaire | Intitulé | PB 2012 | LR 2/2012 | PB 2012 modifié |
|------------------|---|---------------|------------------|-----------------|
| XX 01 01 01 | Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution | 1 849 450 000 | 314 000 | 1 849 764 000 |
| XX 01 02 01 | Personnel externe lié à l'institution | 128 258 304 | 2 136 504 | 130 394 808 |
| 26 01 11 01 | Journal officiel de l'Union européenne | 11 500 000 | 306 000 | 11 806 000 |
| A2 01 02 01 | Personnel externe | 2 817 000 | 451 000 | 3 268 000 |
| Total | | | 3 207 504 | |

5 SECTION VI – COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

5.1 Cadre

En cas d'élargissement, le Comité économique et social européen (CESE), ainsi que le Comité des régions (CdR), auraient besoin de créer une unité de traduction croate au sein de leurs services conjoints au cours des années 2012 et 2013 afin de pouvoir fournir dès le début les documents essentiels à leurs nouveaux membres et d'être pleinement opérationnels dès que les membres croates entameront leur mandat. Étant donné que cette unité relèverait des services conjoints CESE-CdR (comme toutes les autres unités de traduction), seule une partie des ressources serait demandée par le CESE, tandis que l'autre partie serait demandée par le CdR. Les deux comités ont coordonné les effectifs, les dates de recrutement et les besoins supplémentaires liés à l'équipement des postes de travail du nouveau personnel.

Afin de préparer l'élargissement au 1^{er} juillet 2013 et d'être en mesure de fournir les documents de base à leurs futurs membres croates à temps pour leur arrivée, les capacités de traduction

devront être renforcées dès le courant de l'année 2012. À cette fin, le CESE demande 2 emplois AD5 et 1 emploi AST3, ainsi que les crédits nécessaires pour équiper le nouveau personnel en mobilier et en matériel informatique (voir le détail des coûts ci-après). Des crédits supplémentaires, notamment pour la participation des nouveaux membres aux activités du Comité et la fourniture de documents en croate conformément à la pratique pour les autres langues, devront être envisagés dans le cadre de la procédure budgétaire 2013.

5.2 *Besoins prévisionnels en crédits et en ressources humaines*

Le CESE demande, au total, 3 emplois supplémentaires (2 emplois AD5 et 1 emploi AST3) en 2012, la date de recrutement étant fixée au 1^{er} octobre 2012. Pour ces trois recrutements, il aurait besoin de 47 000 EUR supplémentaires sur la ligne 1 2 0 0 (Rémunération et indemnités).

Pour l'installation des postes de travail correspondants, un renforcement de 19 243 EUR (part du CESE) serait également nécessaire.

5.3 *Incidence sur le projet de budget 2012*

| Ligne budgétaire | Intitulé | PB 2012 | LR 2/2012 | PB 2012 modifié |
|------------------|--|------------|---------------|-------------------|
| 1 2 0 0 | Rémunérations et indemnités | 65 574 500 | 47 000 | 65 621 500 |
| 2 1 0 0 | Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels | 1 491 180 | 8 419 | 1 499 599 |
| 2 1 0 2 | Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes | 1 900 815 | 2 806 | 1 903 621 |
| 2 1 2 | Mobilier | 208 269 | 8 018 | 216 287 |
| Total | | | 66 243 | |

6 SECTION VII — COMITE DES REGIONS

6.1 *Introduction*

L'adhésion d'un nouvel État membre à l'UE aura une incidence directe sur le fonctionnement quotidien du Comité des régions (CdR). Neuf nouveaux membres croates rejoindront le CdR à compter de la date d'adhésion. L'intégration de ces nouveaux membres dans les activités du CdR requiert, comme pour les élargissements précédents, que les membres potentiels soient conviés, 12 mois avant la date d'adhésion, à participer en qualité d'observateurs aux principales activités du CdR (sessions plénières, réunions du Bureau et des commissions). L'arrivée des observateurs croates au milieu de l'année 2012 implique la mise en place d'une unité linguistique croate au sein du service de traduction conjoint CdR-CESE, c'est-à-dire le recrutement de traducteurs et l'installation des postes de travail afférents. Les préparatifs devront être menés à bien pour le second semestre de 2012.

L'arrivée des nouveaux membres (initialement des observateurs) nécessite également le développement des activités politiques du CdR et des infrastructures destinées à accueillir et intégrer les nouveaux membres croates dans les travaux quotidiens. En conséquence, il est nécessaire i) de disposer de personnel croate non linguistique à l'appui des observateurs, futurs membres, et ii) de prévoir, à l'attention des membres, des crédits pour les frais de voyage et de séjour et pour les services d'interprétation pendant les sessions plénières du CdR et les réunions du Bureau et des commissions dès 2012, ainsi que pour le financement de certaines activités de communication liées à la célébration de l'élargissement.

6.2 *Besoins prévisionnels en crédits et en ressources humaines*

6.2.1 *Personnel*

Nouvelle unité linguistique croate

Une nouvelle unité linguistique croate doit être créée au sein des services conjoints CdR-CESE. Le processus de recrutement doit être engagé dès le second semestre de 2012. L'unité devra être pleinement opérationnelle le premier jour de l'adhésion (prévue pour le 1^{er} juillet 2013). Le chef d'unité doit être recruté à un stade précoce afin qu'il puisse participer à la mise en place de sa future unité.

Étant donné que cette unité doit relever des services conjoints CdR-CESE (comme toutes les autres unités de traduction), une partie des ressources sera demandée par le CdR et une autre par le CESE. Cette demande a fait l'objet d'une coordination entre les deux Comités.

En ce qui concerne l'unité linguistique, un total de 21 emplois – 16 AD et 5 AST - sont nécessaires pour les deux Comités. Une partie de ces emplois est à demander en 2012 (7 au total pour les deux Comités) et le restant en 2013.

Besoins: 4 nouveaux emplois de linguistes de langue croate sont demandés à compter du 1^{er} juillet 2012 (1 chef d'unité, grade AD9; 2 traducteurs, grade AD5; 1 assistant, grade AST).

Emplois non linguistiques pour la Croatie

Outre les emplois de linguistes, 5 nouveaux emplois non linguistiques sont demandés par le CdR pour l'appui aux observateurs croates, futurs membres, en vue de leur participation à l'ensemble des activités politiques du CdR et afin de permettre aux collectivités régionales et locales croates de prendre part aux travaux consultatifs du CdR et à d'autres activités politiques, comme la plate-forme de suivi «Europe 2020», la plate-forme de monitoring de la subsidiarité, l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne et le partenariat oriental.

Besoins: 3 emplois non linguistiques pour la Croatie sont demandés à compter du 1^{er} juillet 2012 (tous de grade AD5).

Il est prévu de solliciter les deux emplois restants dans le cadre de la procédure budgétaire 2013.

6.2.2 *Financement*

a) Dépenses liées à l'intégration des observateurs croates (futurs membres) dans les activités politiques du CdR

Observateurs

La participation pleine et entière d'observateurs croates aux sessions plénières du CdR et aux réunions du Bureau et des commissions, conformément à la présente lettre rectificative, devra être assurée à partir du 1^{er} juillet 2012, soit 12 mois avant la date d'adhésion effective. La ligne budgétaire consacrée aux observateurs devra prévoir la possibilité, pour un nombre approprié de membres de la délégation des observateurs croates, de participer à chacune des trois sessions plénières du CdR. En outre, les observateurs croates devront pouvoir participer à 15 réunions de commissions au second semestre de 2012.

Besoins: Poste 2 5 4 1 — Observateurs + 107 685 EUR

Interprétation

Étant donné que des services d'interprétation sont à fournir pour la participation des observateurs croates à trois sessions plénières et à quinze réunions de commissions au second semestre 2012, le financement correspondant devra être ajouté à la ligne budgétaire consacrée à l'interprétation.

Besoins: Poste 1 4 0 2 — Prestations d'interprétation + 85 070 EUR

b) Financement des traitements des nouvelles recrues

Un montant supplémentaire de 329 099 EUR sera nécessaire pour 7 nouveaux emplois en 2012 au chapitre 1 2 (4 linguistes et 3 non-linguistes):

Besoins: Poste 1 2 0 0 — Rémunération et indemnités + 273 595 EUR

Poste 1 2 0 4 — Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions + 55 110 EUR

Poste 1 2 9 — Crédit provisionnel + 394 EUR

c) Financement se rapportant à la mise en place des postes de travail pour les nouvelles recrues

Trois lignes budgétaires devront en outre être renforcées d'un montant total de 53 000 EUR (part du CdR) en vue de la mise en place des postes de travail pour le nouveau personnel croate, à savoir du matériel informatique et du mobilier de bureau:

Besoins: Poste 2 1 0 0 — Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels + 21 000 EUR

Poste 2 1 0 2 — Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes + 7 000 EUR

Poste 2 1 2 — Mobilier + 25 000 EUR

d) Dépenses relatives aux activités de communication concernant l'élargissement à la Croatie

Certaines ressources supplémentaires sont également demandées pour des activités de communication à l'occasion de l'arrivée des nouveaux membres (initialement des observateurs) au CdR:

Besoins: Poste 2 6 0 0 — Dépenses de publication et de diffusion d'informations, ainsi que de participation aux manifestations publiques + 20 000 EUR

Poste 2 6 0 2 — Publications de caractère général + 15 000 EUR

Poste 2 6 4 — Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques: activités d'information et de communication + 12 000 EUR

6.3 Incidence sur le projet de budget 2012

| Ligne budgétaire | Intitulé | PB 2012 | LR 2/2012 | PB 2012 modifié |
|------------------|--|------------|----------------|-----------------|
| 1 2 0 0 | Rémunérations et indemnités | 45 598 732 | 273 595 | 45 872 327 |
| 1 2 0 4 | Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions | 520 000 | 55 110 | 575 110 |
| 1 2 9 | Crédit provisionnel | 201 703 | 394 | 202 097 |
| 1 4 0 2 | Prestations d'interprétation | 4 453 451 | 85 070 | 4 538 521 |
| 2 1 0 0 | Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels | 1 131 805 | 21 000 | 1 152 805 |
| 2 1 0 2 | Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes | 1 456 546 | 7 000 | 1 463 546 |
| 2 1 2 | Mobilier | 151 399 | 25 000 | 176 399 |
| 2 5 4 1 | Observateurs | 56 566 | 107 685 | 164 251 |
| 2 6 0 0 | Dépenses de publication et de diffusion d'informations, ainsi que de participation aux manifestations publiques | 674 440 | 20 000 | 694 440 |
| 2 6 0 2 | Publications de caractère général | 864 268 | 15 000 | 879 268 |
| 2 6 4 | Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques: activités d'information et de communication | 408 000 | 12 000 | 420 000 |
| Total | | | 621 854 | |

7 SECTION VIII — MEDIATEUR EUROPEEN

7.1 Cadre

Pour le Médiateur européen, le 1^{er} juillet 2013 (date proposée par la Commission pour l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne) constitue le point de départ d'une série d'actions, dont certaines devront être entamées dès 2012. Ces actions ont pour but premier d'intégrer un nouveau membre, le Médiateur du peuple croate, dans le réseau européen des Médiateurs. Ensuite, en coopération avec le Médiateur du peuple croate et les autorités européennes, comme le Parlement européen, la Commission et le Contrôleur européen de la protection des données, le Médiateur européen entreprendra de promouvoir la capacité du Médiateur du peuple croate à surveiller l'application intégrale et correcte, sur le plan administratif, du droit de l'Union européenne. Il veillera aussi à ce que la société civile croate soit mieux informée des droits fondamentaux de la citoyenneté de l'Union et qu'elle soit en mesure d'exercer ces droits ainsi que de se familiariser avec les travaux des institutions européennes et d'y prendre part.

L'expérience des élargissements de 2004 et de 2007 montre qu'au cours de la période préalable à l'adhésion, bon nombre de citoyens des futurs États membres adressent au Médiateur européen des plaintes et des demandes d'informations dans leur propre langue. Lors des adhésions précédentes, le Médiateur avait pour politique de traiter ces demandes et plaintes dès que les capacités linguistiques correspondantes étaient disponibles, plutôt que d'ignorer ces demandes émanant de futurs nouveaux citoyens au motif que ces derniers n'étaient pas encore en droit de faire intervenir le Médiateur en leur nom.

Le Médiateur souhaite traiter la Croatie sur un pied d'égalité avec les États membres qui ont adhéré à l'Union en 2004 et 2007. Pour ce faire, il compte engager rapidement une coopération avec son homologue croate, afin que soit renforcé le respect de l'État de droit et des droits

fondamentaux dans le pays et que soit lancé le processus visant à intégrer pleinement les citoyens croates dans la culture juridique qui est à la base de la citoyenneté européenne.

7.2 Incidence sur le projet de budget 2012

Pour atteindre cet objectif, le Médiateur européen demande que son tableau des effectifs de 2012 soit renforcé de manière à prévoir a) un nouvel emploi permanent AD5 en vue du recrutement d'un juriste et b) un emploi permanent AST1. Ces emplois doivent permettre de faire face à l'accroissement prévu de la charge de travail se rapportant aux plaintes, à la coopération avec le Médiateur du peuple croate et, de manière générale, au surcroît de travail lié à l'utilisation d'une langue officielle supplémentaire (aucun crédit supplémentaire concernant ces deux emplois n'est demandé pour 2012). Cependant, afin de lancer les préparatifs appropriés et de traiter de manière rapide et adéquate la correspondance en langue croate en 2012, des crédits sont demandés pour un expert national détaché pendant six mois sur la ligne 1 4 0 4 (30 000 EUR).

L'adhésion de la Croatie implique en outre une langue officielle supplémentaire. Il est essentiel que la traduction du site Web (14 000 EUR), de la documentation pour l'information du grand public (1 000 EUR) et des modèles utilisés dans le cycle des plaintes (5 000 EUR) soit prête dès que possible (ligne budgétaire 2 3 1).

Il faudra en outre prendre des dispositions pour l'impression et la diffusion du rapport annuel 2012, qui sera publié en juillet 2013 et qui devra donc être commandé et payé en 2012 dans cette nouvelle langue officielle de l'Union (4 500 EUR sur la ligne 3 2 1 0).

| Ligne budgétaire | Intitulé | PB 2012 | LR 2/2012 | PB 2012 modifié |
|------------------|---|---------|---------------|-----------------|
| 1 4 0 4 | Stages, subventions et échanges de fonctionnaires | 183 000 | 30 000 | 213 000 |
| 2 3 1 | <i>Traduction et interprétation</i> | 647 000 | 20 000 | 667 000 |
| 3 2 1 0 | Communication et publications | 342 500 | 4 500 | 347 000 |
| Total | | | 54 500 | |

8 CONCLUSION

Le total des crédits demandés par le Parlement européen, le Conseil européen et le Conseil, la Commission, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et le Médiateur européen dans la présente lettre rectificative n° 2 au projet de budget 2012 s'établit à 13,1 millions d'EUR. Les crédits demandés sont nécessaires pour couvrir les dépenses en effectifs supplémentaires qui effectueront des travaux préparatoires dans le domaine linguistique et juridique se rapportant à l'élargissement à la Croatie. Ces crédits serviront également à couvrir des dépenses relatives aux missions des observateurs croates auprès du Parlement européen et du Comité des régions et à financer des activités de communication, ainsi que du matériel et des dépenses de fonctionnement supplémentaires liés au recrutement de nouveaux effectifs.

Au total, 78 nouveaux emplois relevant du tableau des effectifs sont demandés par le Parlement européen, la Commission, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et le Médiateur européen. Toutefois, les crédits correspondants ne sont demandés que pour 14 emplois, étant donné que ni le Parlement (62 emplois nouveaux) ni le Médiateur (2 emplois nouveaux) ne demandent de crédits pour les emplois nouveaux correspondants. Par ailleurs, des crédits pour 117 autres agents (agents contractuels et experts nationaux détachés) sont demandés jusqu'à l'adhésion à part entière de la Croatie, au 1^{er} juillet 2013.

9 TABLEAUX SYNOPTIQUES

9.1 *Tableau synoptique par institution*

Crédits en EUR

| Institutions | PB 2012 | LR 2/2012 | PB 2012 modifié |
|--------------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| Parlement européen | 1 724 575 043 | 7 788 000 | 1 732 363 043 |
| Conseil européen et Conseil | 538 545 000 | 1 375 000 | 539 920 000 |
| Commission | 3 314 917 804 | 3 207 504 | 3 318 125 308 |
| Comité économique et social européen | 130 499 922 | 66 243 | 130 566 165 |
| Comité des régions | 86 524 132 | 621 854 | 87 145 986 |
| Médiateur européen | 9 472 000 | 54 500 | 9 526 500 |
| Total | 5 804 533 901 | 13 113 101 | 5 817 647 002 |

Ressources humaines supplémentaires demandées par institution

| Institutions | LR 2/2012 | |
|--------------------------------------|--------------------|----------------------------|
| | Emplois permanents | Autres agents ¹ |
| Parlement européen ² | 62 | 62 |
| Conseil européen et Conseil | — | 12 |
| Commission | 4 | 42 |
| Comité économique et social européen | 3 | — |
| Comité des régions | 7 | — |
| Médiateur européen ³ | 2 | 1 |
| Total | 78 | 117 |

1. Nombre d'équivalents temps plein.

2. Le Parlement demande 62 nouveaux emplois permanents, mais pas les crédits correspondants en 2012. Parallèlement, il demande des crédits pour 62 agents contractuels, pour une durée de 9 mois seulement pour certains.

3. Le Médiateur européen demande des crédits pour 1 expert national détaché (pendant une durée de seulement six mois).

9.2 Tableau synoptique par rubrique du cadre financier

| Cadre financier Rubrique/sous-rubrique | Cadre financier 2012 | | Projet de budget 2012 (y compris LR n° 1/2012) | | Lettre rectificative n° 2/2012 | | PB 2012 + LR n° 1 et 2/2012 | |
|---|------------------------|------------------------|---|------------------------|--------------------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------|
| | CE | CP | CE | CP | CE | CP | CE | CP |
| 1. CROISSANCE DURABLE | | | | | | | | |
| 1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi | 14 853 000 000 | | 15 223 600 752 | 12 566 134 008 | | | 15 223 600 752 | 12 566 134 008 |
| 1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi | 52 761 000 000 | | 52 738 876 141 | 45 134 800 000 | | | 52 738 876 141 | 45 134 800 000 |
| Total | 67 614 000 000 | | 67 962 476 893 | 57 700 934 008 | | | 67 962 476 893 | 57 700 934 008 |
| <i>Marge¹</i> | | | <i>151 523 107</i> | | | | <i>151 523 107</i> | |
| 2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES | | | | | | | | |
| dont dépenses de marché et paiements directs | 48 093 000 000 | | 44 179 737 305 | 44 102 837 025 | | | 44 179 737 305 | 44 102 837 025 |
| Total | 60 810 000 000 | | 60 158 443 305 | 57 948 376 981 | | | 60 158 443 305 | 57 948 376 981 |
| <i>Marge²</i> | | | <i>651 556 695</i> | | | | <i>651 556 695</i> | |
| 3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE | | | | | | | | |
| 3a. Liberté, sécurité et justice | 1 406 000 000 | | 1 340 381 000 | 868 333 500 | | | 1 340 381 000 | 868 333 500 |
| 3b. Citoyenneté ³ | 699 000 000 | | 683 471 000 | 645 659 400 | | | 683 471 000 | 645 659 400 |
| Total | 2 105 000 000 | | 2 023 852 000 | 1 513 992 900 | | | 2 023 852 000 | 1 513 992 900 |
| <i>Marge</i> | | | <i>81 148 000</i> | | | | <i>81 148 000</i> | |
| 4. L'UE ACTEUR MONDIAL⁴ | 8 997 000 000 | | 9 409 280 576 | 7 293 724 333 | | | 9 409 280 576 | 7 293 724 333 |
| <i>Marge</i> | | | <i>-153 343 576</i> | | | | <i>-153 343 576</i> | |
| 5. ADMINISTRATION⁵ | 8 670 000 000 | | 8 281 389 366 | 8 281 684 366 | 13 113 101 | 13 113 101 | 8 294 502 467 | 8 294 797 467 |
| <i>Marge</i> | | | <i>472 610 634</i> | | <i>459 497 533</i> | | <i>459 497 533</i> | |
| TOTAL | 148 196 000 000 | 141 360 000 000 | 147 835 442 140 | 132 738 712 588 | 13 113 101 | 13 113 101 | 147 848 555 241 | 132 751 825 689 |
| <i>Marge</i> | | | <i>1 356 838 436</i> | <i>8 815 187 412</i> | | | <i>1 343 725 335</i> | <i>8 802 074 311</i> |

- 1 Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) n'entre pas dans le calcul de la marge sous la rubrique 1a.
- 2 Après transfert au titre de la modulation vers le développement rural et transfert des aides au coton et au vin au profit de la restructuration dans les régions concernées (3 150,4 millions d'EUR).
- 3 Le montant du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) est inscrit au-dessus des rubriques concernées, comme le prévoit l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (JO C 139 du 14.6.2006).
- 4 La marge de 2012 pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (258,9 millions d'EUR). Un montant de 153,3 millions d'EUR au-dessus du plafond est financé par la mobilisation de l'instrument de flexibilité.
- 5 Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 84 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions.